

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230323_024/149
	Du 23 MARS 2023 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 25 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration 2 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> FINANCES- Budget annexe de l'eau brute non traitée - Vote du Compte Administratif 2022	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence Etaient absents excusés avec procuration : Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à ETIENNE Patrick Etaient absents excusés sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -

Monsieur le Maire, est invité à quitter la Salle du Conseil Municipal

Madame GIOVANNELLI Odile, Rapporteur, présente le compte administratif 2022, du Budget annexe de l'Eau Brute Non traitée.

Après avoir constaté une parfaite concordance entre nos écritures et celles passées par le Receveur Principal Municipal, dans son Compte de Gestion, il propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Compte Administratif 2022 établi comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	0,00	5 155,81	34 892,26	36 616,86	34 892,26	41 772,67
TOTAUX	0,00	5 155,81	34 892,26	36 616,86	34 892,26	41 772,67
Résultats de clôture N		5 155,81		1 724,60	0,00	6 880,41
Résultats reportés N-1	23 956,76		-		23 956,76	0,00
TOTAUX	23 956,76	5 155,81	0,00	1 724,60	23 956,76	6 880,41
RESULTATS DEFINITIFS	18 800,95			1 724,60		-17 076,35

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE des membres présents et représentés,

APPROUVE le Compte Administratif de l'ordonnateur.

APPROUVE, par vote à mains levées, la section de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le 03/04/23

ID : 030-213000755-20230329-DEL20230323_024-BF

PAGE registre N° :

APPROUVE, par vote à mains levées, la section d'investissement.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac le, **29 MARS 2023**

Pour le Maire empêché
Le 1^{er} Adjoint au Maire La Secrétaire de Séance

Isabelle MAZAY

Sophie LINSERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr/>